

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 9 décembre 2024

Président : M. Daniel GROSJEAN

Rapports sur : Rapport-préavis N° 2024/165

Rapporteurs : M. Sacha VUADENS pour le rapport de majorité
M. Alexandre DUPUIS pour le rapport de minorité

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le rapport-préavis N° 2024/165 concernant l'enregistrement et la diffusion des séances du Conseil communal,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2024/165 valant réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Jacques Hanhart et Alexander Federau intitulé « Retransmission des séances du Conseil communal sur NRTV » ;
2. d'approuver l'enregistrement et la diffusion des séances de Conseil communal sur une chaîne YouTube dédiée et sur la chaîne de télévision régionale NRTV dès la séance du 27 janvier 2025 ;
3. de prendre acte d'un dépassement non-compensé de CHF 50'000. – au budget 2025 sur le compte N° 110.3171.02 – *Diffusion des séances du Conseil* à créer afin de financer l'enregistrement et la diffusion des séances du Conseil communal ;
4. de prendre acte que ce montant sera inscrit aux budgets 2026 et suivants ;
5. d'accepter la modification des articles 39 et 114 du Règlement du Conseil communal telle que proposée dans le présent préavis et de charger la Municipalité de le soumettre au Département des institutions, du territoire et du sport pour approbation.

Au vote nominal, les conclusions du rapport-préavis sont acceptées par 54 oui, 29 non et 9 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 10 décembre 2024.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :

